1624 63

COPIE DE LA

# LETTRE

## DE MONSIEVR LE COLONEL DORNANO

*AV ROY.*

19

M. DC. XXIIII.

Case
F
39
.32 C
1624 02

# SIRE,

Lors que la calomnie & le credit de mes ennemis, ont eu le pouuoir de me faire commander par voſtre Majeſté de quitter la charge dont vous m'auiez honoré aupres de Monſeigneur voſtre Frere, & meſmes voſtre preſence, I'ay incontinẽt obey : Mais quand leur violence les a portez iuſques à arracher de voſtre bouche des paroles de cholere contre mon innocence,

& vn commandement de me retirer au Pont S. Esprit, que ie ne pouuois executer sans me confesser coulpable : I'ay tres-humblement supplié vostre Majesté, ainsi que ie fais encores, de m'en vouloir dispenser, & de considerer s'il luy plaist, que si dans vostre Cour, & depuis n'en estãt qu'à vingt lieuës on a bien peu vous déguiser si malicieusement la verité de mes actions, il n'y a point d'accusation que ie ne deusse craindre, lors que ie serois comme relegué en l'vne des extremitez de vostre Royaume. SIRE, bien que mes ancestres, ayent eu le bon-heur de se rendre assez recommendables à la France par leurs seruices, i'attribuë toutesfois principalement

à leur inuiolable fidelité, le grãd nombre d'honneurs & de charges importantes qu'ils ont receuës des Roys vos predeceſſeurs ; ſçachant qu'ils n'ont iamais eu tant de ſoin de leur fortune ny de leur vie, comme de ſe garentir non ſeulement de blaſme, mais du moindre ſoupçon. Ceſte meſme paſſion enuers mon Roy m'eſtant hereditaire, & ne trouuant rien de difficile pour en rendre preuue à voſtre Majeſté, i'ay mieux aymé, à fin d'oſter tout ſujet à mes ennemis de continuer leurs calomnies, me reſoudre à perdre ma liberté dans vne priſon, que me retirer en des Places, dont l'aſſiete leur fourniroit des pretexres de donner continuelle-

ment des défiances de moy à voſtre Majeſté. Ainſi ie ne reſiſte à leurs perſecutions, que par les reſpects & la ſouffrance, qui ſont les ſeules Armes dont ie me ſers contre eux, puis qu'ils ſe couurent de voſtre auctorité que ie reuere mille fois plus en effet, qu'ils ne font en apparence. I'eſpere de voſtre bonté, SIRE, que malgré leurs artifices, vous aurez maintenãt agreable, qu'en abandonnant tout le reſte, ie conſerue au moins mon Honneur qui m'eſt incomparablement plus cher que ma vie, & attends de voſtre iuſtice, qu'apres que vous aurez recogneu la ſincerité de mes intentions, & la fidelité de mes ſeruices, voſtre Majeſté me redonnera bien toſt

la place qu'on m'a voulu faire perdre en l'honneur de ſes bonnes graces, leſquelles ie m'efforceray touſiours de meriter par les plus paſſionnez deuoirs que vous puiſſe rendre,

SIRE,

De Paris ce 3. Iuin 1624.

Voſtre tres-humble, tres-obeyſſant, & tres-fidele ſujet & ſeruiteur,
DORNANO.